

**AR Prefecture**

063-200070712-20240425-20240425\_06\_0-DE  
Reçu le 03/05/2024  
Publié le 03/05/2024

**N° DBC 20240425-06**

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024 à 13 HEURES**

**Date de la convocation :** 18 AVRIL 2023

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne** s'est réuni le 25 avril à 13 heures, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :** Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER et Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :** Olivier CHAMBON, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON CHENOT et Sylvain HERMAN.

**Membres du Bureau aillant donné procuration :**

Jean-François DELAIRE procuration à Frédéric CHONIER  
Philippe CAYRE procuration à Tony BERNARD.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS.

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LE COMITÉ  
DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE PÉDESTRE**

**Rapporteur :** Frédéric CHONIER, Vice-Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix  
délibératives : 1

Total votants : 20

## AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425\_06\_0-DE  
Reçu le 03/05/2024  
Publié le 03/05/2024

Considérant la nécessité d'entretenir le balisage du GR®89 et de convenir une convention d'entretien avec le comité départemental de Randonnée du Puy-de-Dôme, seul organisme habilité par la FFR à mettre en œuvre et à faire respecter les marques de balisage des GR® et GRP® que la FFR a déposé à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI).

Il est fait lecture des modalités et conditions de conventionnement avec le Comité départemental de Randonnée du Puy-de-Dôme.

Il propose à la Communauté de communes de prendre en charge l'entretien annuel du sentier (débroussaillage et balisage) et la mise à jour de la documentation le concernant.

La Communauté de communes s'engage quant à elle à prendre en charge :

- Le gros entretien du sentier, c'est-à-dire les travaux de dégagement (gros débroussaillage, retrait d'arbres, etc...) et de remise en état de l'assise ;
- La remise en état ou la mise en place des équipements éventuellement nécessaires au passage des randonneurs, (rampes, main courante, etc.) ;
- La réalisation de tout autre acte de maintenance et d'entretien des chemins qui ne peut pas être pris en charge par les bénévoles et les personnels de terrain du Comité et excède leurs missions telles que définies dans la convention.
- La rémunération du comité à hauteur de 10 euros du kilomètre, soit 260 euros.

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités et conditions de la convention ;
- **Autorise** le versement d'une rémunération de 260 € par an au comité départemental de Randonnée du Puy-de-Dôme,
- **Autorise** le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

TOTAL VOTANTS : 20

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 18

Pour : 20

Membres présents sans voix délibératives : 1

Représentés : 2

Contre : 0

Non participation :

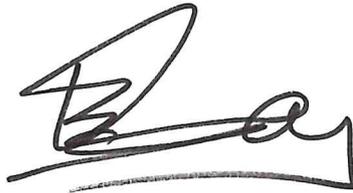


**AR Prefecture**

063-200070712-20240425-20240425\_06\_0-DE  
Reçu le 03/05/2024  
Publié le 03/05/2024

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Secrétaire de séance,



**Thomas BARNERIAS**

Le Président,



**Tony BERNARD**  
Maire de Châteldon



**AR Prefecture**

063-200070712-20240425-20240425\_06\_0-DE  
Reçu le 03/05/2024  
Publié le 03/05/2024